



### Décision du Maire N° 16/2012

Nos réf : PK/JD/DB/MCR

**Objet : Signature d'une convention concernant le transport scolaire pour l'année 2012-2013 KEOLIS PMA (25).**

#### **Le Maire de la Commune de Bavans – 25550**

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 02 novembre 2010 (Sous-Préfecture le 24 novembre 2010) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur le Maire est autorisé à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La Signature d'une convention concernant le transport scolaire pour l'année 2012-2013 – KEOLIS PMA (25).

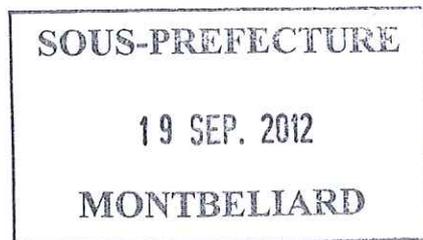
Ce transport aller/retour entre 11h30 et 13h30 est prévu sur la base d'une facturation mensuelle forfaitaire pour 32 personnes à 0.50<sup>e</sup> TTC le trajet en période scolaire.

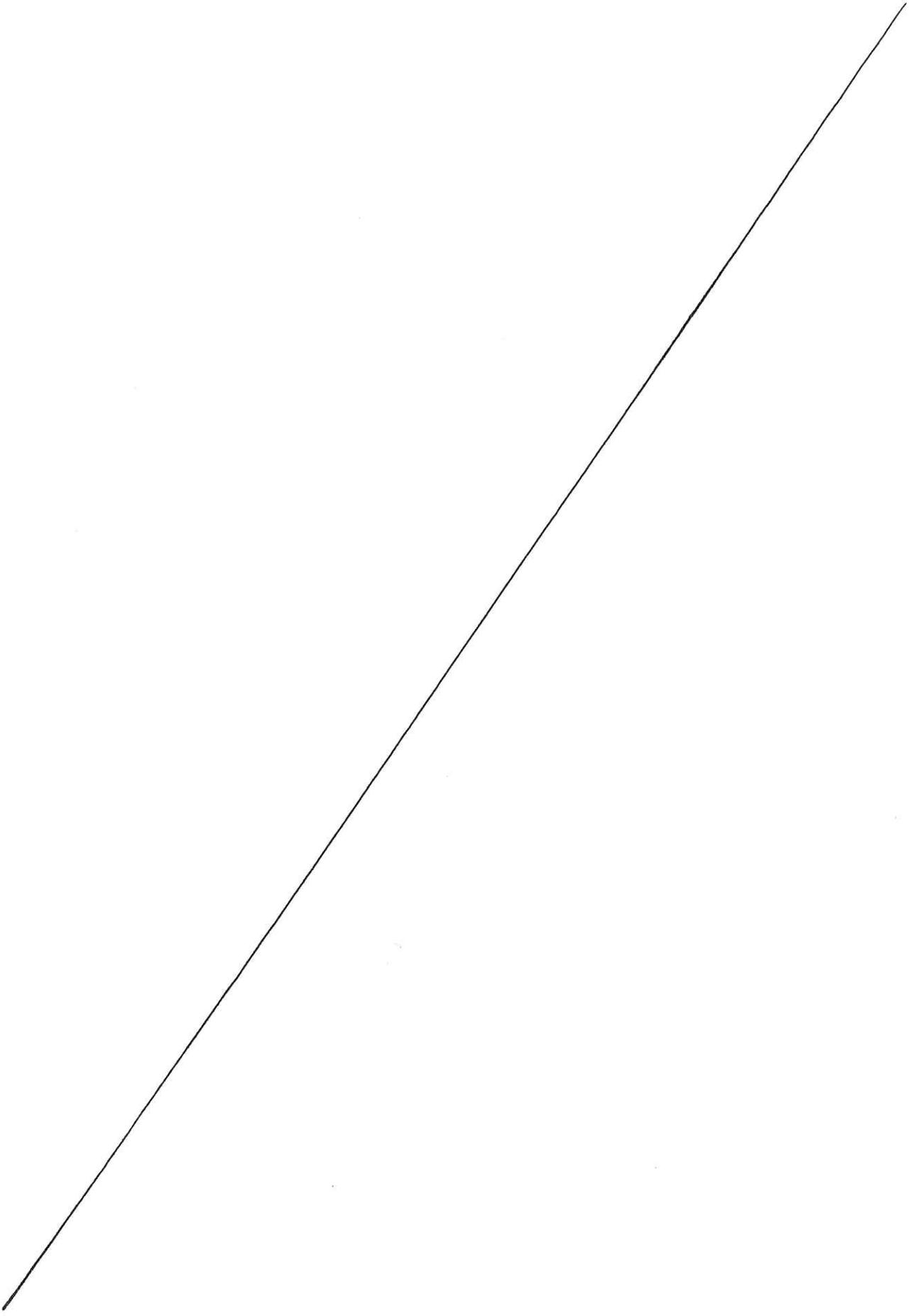
**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 07 septembre 2012

*P/* **Le Maire,**  
**Pierre KNEPPERT**





## Convention année scolaire 2012-2013

**Entre,**

La Mairie de Bavans, représentée par son Maire, Pierre KNEPPERT – 1 rue des Fleurs - 25550 BAVANS

**D'une part,**

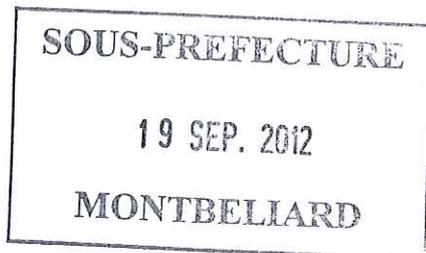
**Et**

Keolis Pays de Montbéliard (Ctpm), représentée par son Directeur, Jean-Claude VETTER, La Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT.

**D'autre part,**

Pour le transport Aller/Retour entre 11h30 et 13h30 en période scolaire, d'enfants/accompagnants par la ligne 3 de l'école Bel Air au restaurant scolaire (arrêt Stade), sur la base d'une facturation mensuelle forfaitaire pour 32 personnes à **0.50 € TTC le trajet**.

Les accompagnateurs présenteront au conducteur la carte de transport qui leur a été remise.



Fait à Voujeaucourt, Le 07/09/12

  
Mairie de Bavans  
KNEPPERT Pierre  
Maire



  
Keolis Pays de Montbéliard  
VETTER Jean-Claude  
Directeur

Acteur du réseau



